

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Caisse de garantie du logement locatif social
(CGLLS)

**Décision du 28 mars 2011 portant prorogation
du mandat des représentants au comité technique paritaire de la CGLLS**

NOR : DEVL1108985S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice générale,

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 pris en application de la loi du 5 juillet 2010 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État,

Décide :

Article 1^{er}

La durée du mandat des membres du comité technique paritaire de la Caisse de garantie du logement locatif social est prorogée jusqu'au 15 novembre 2011 afin de permettre la convergence des élections des organismes consultatifs.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 28 mars 2011.

La directrice générale de la CGLLS,
C. AUBEY-BERTHELOT